INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Président du Conseil Permanent

Tel. : 01.73.30.38.99
Fax. : 01.73.30.38.04

DECISION N° 2017-S-22

Le PRESIDENT du CONSEIL PERMANENT DE L'INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITE

VU le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment ses articles L. 642-5 et R. 642-3 et R. 642-5,

VU l'arrêté du 27 janvier 2017 nommant Monsieur Jean-Louis PITON, Président du Conseil Permanent de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité,

VU l'arrêté du 16 mars 2017 nommant Madame Marie GUITTARD, Directrice de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité,

VU la décision de recrutement de Madame Nathalie MARTY-HOUPERT en date du 4 juillet 2017,

VU l'arrêté interministériel du 21 juillet 2014 du Ministre en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt plaçant Monsieur Xavier PAUL en position de détachement auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité en qualité de secrétaire général,

DECIDE

- Art. 1er –

Délégation est donnée à Mme Marie GUITTARD, Directrice de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, à l'effet de signer au nom du Président du Conseil Permanent de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances, nécessaires aux interventions judiciaires et administratives de l'Institut dans le cadre de ses actions de protection des signes d'identification de la qualité et de l'origine tant en France qu'à l'étranger, et notamment à la constitution de partie civile dans le cadre de contentieux pénaux dont l'objet entre dans le champ de compétence de l'INAO.

- Art. 2 -

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie GUITTARD, Directrice de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité, la délégation prévue à l'article 1er est accordée à Madame Nathalie MARTY-HOUPERT, Responsable du Service Juridique et International de l'INAO.

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX
France
TEL. + 33.1 73 30 38 99 / TELECOPIE : + 3301 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr

- **Art. 3** -

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie MARTY-HOUPERT, Responsable du Service Juridique et International de l'INAO, la délégation prévue à l'article 1er est accordée à Monsieur Xavier PAUL, Secrétaire Général de l'INAO.

NOM – PRENOM	SIGNATURE
Madame Marie GUITTARD	
Madame Nathalie MARTY-HOUPERT	
Monsieur Xavier PAUL	

Fait à Montreuil, le 25 JUIL. 2017

M. Jean-Louis PITON

INAO
12, RUE HENRI ROL-TANGUY
TSA 30003
93555 MONTREUIL CEDEX
France
TEL. + 33.1 73 30 38 99 / TELECOPIE : + 3301 73 30 38 04
www.inao.gouv.fr